

Assemblée communale du 21 avril 2026

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 40 personnes annoncées (l'administratrice des finances n'a pas le droit de vote et n'est pas comptée dans les participants).

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun de sa présence.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 15 du 10 avril 2026, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote à bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- Mme Christel Minguely
- M. Eric Rudolf
- M. Gabriel Tille
- Mme Debora Belloy

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou une conseillère ou quelque autre personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025**
2. **Comptes 2025**
 - 2.1. Présentation des comptes de résultats 2025
 - 2.2. Présentation du compte des investissements 2025
 - 2.3. Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation

années précédentes, le résultat global reste négatif : il manque CHF 144'705.- pour atteindre l'équilibre, ce qui est mieux que la prévision budgétaire qui affichait un solde négatif de CHF 263'595.

Mme Marie-Claude Clerc ajoute qu'elle indiquera l'origine de cette situation dans le cours de ses commentaires.

Elle informe en préambule que bien qu'elle devrait signaler tous les écarts supérieurs à 10%, elle négligera les positions insignifiantes, c'est-à-dire celles où les montants sont faibles. Dans la mesure du possible, elle répondra cependant à toutes les questions que l'assemblée communale pourrait poser. Elle se limite à commenter les écarts significatifs ou méritant une information particulière.

Services généraux :

Marie-Claude Clerc : Avant d'entrer dans le détail, je précise qu'en matière d'amortissements ou d'imputations internes, certains écarts peuvent paraître importants. Cela découle d'ajustements continuels, d'autant plus que l'administration des finances a changé de mains. Je ne vais pas commenter ces écarts systématiquement.

Cela dit, la courbe ascendante des jetons du CC n'est pas démentie : il est vrai que les séances sont toujours plus nombreuses et cela ne va pas cesser avec le travail sur le projet de fusion.

Toutes les positions « Salaires du personnel communal » affichent des montants en nette augmentation en regard du budget. Les positions attribuées aux charges sociales suivent le mouvement. Je ne signalerai pas ces augmentations systématiquement. Ici il s'agit du personnel administratif qui a subi une réorganisation et des adaptations à la suite du départ de M. Muller. Cette position enregistre de plus un montant lié au paiement d'heures supplémentaires.

Les frais de réceptions sont également en hausse constante. Ils pourraient être mieux maîtrisés.

Immeubles administratifs :

L'une des deux positions attribuées à l'entretien des bâtiments indique un montant de CHF 7'347.- qui ne pouvait pas être budgété puisqu'il correspond aux frais de réparation de la façade endommagée du bâtiment des Pontets à Chénens.

Les deux lignes suivantes doivent être corrélées, l'augmentation du montant à CHF 10'831.- étant compensée par la rétribution du Groupe E pour l'énergie vendue par la commune.

Formation – Ecole primaire :

Le budget du cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens, géré par la commune d'Autigny, est dans l'ensemble bien tenu. Les frais imputables à l'ensemble du cercle scolaire, hors transports scolaires et camps, ont été largement surestimés. Elle ajoute qu'il n'est pas pertinent de comparer avec les comptes 2024 étant donné qu'il y a eu fusion effective au 1^{er} août 2024.

Formation – Ecole primaire - Locaux :

D'une part, chaque commune verse une location pour les locaux qu'elle occupe dans les deux autres communes. D'autre part, chaque commune encaisse une location pour ses propres locaux qu'elle met à disposition des élèves des deux autres communes. Le calcul est basé sur l'effectif de la population. La commune de Cottens est gagnante à ce jeu-là.

Formation – Bâtiments scolaires (hors cercle scolaire) :

Electricité : selon le responsable du dicastère, il y a eu une « mauvaise planification » : on pensait économiser CHF 9'000.- et on n'a économisé que CHF 6'000.- malgré toutes les mesures prises. Les frais de chauffage (CAD) augmentent légèrement : les températures du début et de la fin de l'année n'ont pas été si clémentes.

Bruno Yerly informe que la fanfare a toujours demandé sa subvention dans les temps et qu'elle n'a pas eu l'augmentation demandée. La fanfare n'a pas eu de réponse à sa demande.

Marie-Claude Clerc souhaite savoir si à ce jour la fanfare n'a pas eu de réponse.

Bruno Yerly informe qu'il a eu une réponse par mail après l'avoir demandée.

Trafic et télécommunications :

Le montant global pour l'entretien des routes communales est reparti à la hausse. Le paiement d'un nombre élevé d'heures supplémentaires attribuées à l'entretien des routes, jugées irrécupérables, explique notamment ce dépassement.

Entretien des routes et de l'éclairage :

Le taccoinage des routes et la mise à niveau des grilles d'écoulement, non prévue au budget, expliquent l'important dépassement du budget. Une meilleure anticipation est bienvenue.

Entretien de la végétation :

Les comptes doublent face au budget en raison de l'aménagement du giratoire de l'ancienne poste.

Etudes et conseils techniques :

Les études de mobilité pour la route de la Côte n'avaient pas été prévues au budget.

Subventions aux transports publics :

Le montant attribué aux subventions des abonnements de transports publics s'est avéré insuffisant. Les demandes de subventions ont considérablement augmenté en seconde partie d'année à la suite d'un bouche-à-oreille qui a bien fonctionné. L'information concernant ce soutien de la commune a été donnée lors de l'assemblée communale de décembre 2024 ainsi que publiée sur le site internet de la commune. Alors que l'on consulte internet pour tout et pour rien, il est aussi judicieux et conseillé d'aller régulièrement faire un tour sur le site de la commune pour se tenir informé des dernières actualités et manifestations. Je précise cela parce qu'on m'a reproché de n'avoir pas informé la population de cette subvention aux transports publics.

Approvisionnement en eau :

Ce compte doit être autofinancé et équilibré. La comparaison avec le budget n'est pas forcément pertinente.

Il y a une année nous vous annonçons une augmentation, pour 2026, de la taxe de consommation de CHF 1,80.-/m³ à CHF 2,10.-/m³ car nous savions que le prix de CHF 1,80/m³ était insuffisant pour couvrir les frais de fonctionnement, ce que confirment ces chiffres. Cette augmentation devait être couplée avec une diminution de la taxe de base, à 10 centimes (contre 13 centimes en 2025), taxe qui doit couvrir les frais d'amortissement (et de maintien de la valeur) et qui les couvre grâce à une réserve largement suffisante, ce que confirment également ces chiffres.

Changement de cap lors de la présentation du budget 2026 : le conseil communal vous annonçait en effet que l'augmentation prévue n'était pas nécessaire en raison d'un changement de la méthode de calcul des contributions facturées par l'Association pour l'alimentation en eau potable de Sarine-Ouest (AESO) à ses communes membres, qui sont aussi des clientes qui lui achètent des volumes d'eau. Cette nouvelle méthode, plus fidèle à la réalité, devrait diminuer sensiblement les coûts annuels. Raison pour laquelle au budget 2026 nous avons annoncé que nous pouvions rester à 1.80.

Il n'en demeure pas moins que le compte lié à la consommation est en négatif depuis plusieurs années et que, pour l'équilibrer (obligatoire), nous puisons fictivement dans la réserve des montants importants. Fictivement car cette réserve est épuisée depuis plusieurs années

Finances et impôts :

Marie-Claude Clerc rappelle : le ducroire, est une provision pour pertes sur débiteurs, ici sur créances fiscales et autres créances, pertes que l'on estime ne pas pouvoir récupérer. Elles figurent ici en négatif aux charges, ce qui signifie en diminution de la provision existante. Ce montant ne peut pas être budgété.

Pertes sur créances année en cours : le montant de CHF 37'517 inclut les créances jugées irrécupérables de personnes parties définitivement à l'étranger ainsi que les créances de personnes pour lesquelles nous avons reçu un ADB. Il était temps de radier les plus vieilles créances qui dataient de 2016, d'où la différence relativement sensible avec le budget.

Au plan des revenus - et c'est la première explication du résultat négatif de ces comptes - l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû pour les années précédentes n'atteint pas du tout les montants engrangés ces dernières années (notamment CHF 342'598.- en 2024 pour les années précédentes à 2024). Ce montant n'est jamais budgété, mais cela signifie qu'il y a eu surestimation des recettes fiscales sur les personnes physiques pour l'année 2024, pourtant calculées sur la base de chiffres fournis par le SCC. On ne connaît pas l'explication réelle de cette baisse de revenus.

En revanche les soldes estimés de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour les années précédentes surprennent positivement. En l'occurrence il s'agit d'une taxation tardive car compliquée.

Le revenu des impôts communaux spéciaux chute : alors que ces revenus ont systématiquement rapporté bien au-delà du budget, même adapté à la hausse, voilà qu'ils diminuent de manière très importante. Ces chiffres traduisent un recul tout aussi important des transactions immobilières dans notre commune qui évoluent de manière cyclique. J'ai dit et répété, lors de chaque présentation des comptes, depuis le début de la législature, que c'étaient ces revenus-là qui assuraient véritablement le résultat positif année après année. Et la roue a tourné en 2025.

Au bouclage de ces comptes, nous constatons donc que la commune a davantage un problème de revenus que de charges. La question du taux d'impôt devrait par conséquent inévitablement se poser à plus ou moins brève échéance.

Enfin, il s'agit de ne pas oublier que le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif participe, à hauteur de CHF 204'125.-, au résultat des comptes 2025, comme ce fut le cas les années précédentes. Pour rappel, il s'agit de comptabiliser, chaque année durant 10 ans afin de la dissoudre, la valeur réelle de ce patrimoine précédemment sous-évaluée. Sans cet artifice comptable, le résultat négatif de ces comptes serait aggravé d'autant.

Au terme de l'exercice nous bouclons donc avec un résultat comptable de moins CHF 144'704.- alors que le budget prévoyait un résultat également négatif de moins CHF 263'595.-.

Mme Marie-Claude Clerc complète ses informations avec un graphique à l'écran présentant la répartition par dicastères des charges globales supportées par la commune en 2025. Un autre graphique illustre les charges par nature.

Mme Marie-Claude Clerc demande s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question.

2.2 Au compte des investissements :

Le compte des investissements s'éloigne sensiblement du budget. Les projets planifiés, principalement dans les domaines de l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, ne se sont pas concrétisés. Par conséquent le volume des investissements est resté faible.

2.3 Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, président.

Comptes de résultats et des investissements 2025

La Commission financière s'est réunie le 31 mars 2026 et a examiné les comptes de résultats et le compte des investissements 2025 établis par Madame la Conseillère communale, Marie-Claude Clerc, en charge du dicastère des Finances, ainsi que par Madame Solange Favre, administratrice des finances.

La Commission financière a eu à disposition tous les documents ou renseignements nécessaires à l'exercice de son mandat. Le résultat négatif de l'exercice 2025 se monte à CHF 144'704.09. Les écarts importants entre le budget et les comptes ont fait l'objet d'explications détaillées. Les annexes aux comptes tels que Les indicateurs financiers MCH2 renseignent sur la capacité financière de la commune et révèlent des valeurs qui méritent une attention toute particulière de la part du conseil communal.

La Commission financière a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision de Fiduservice SA. Ce rapport atteste de la conformité des comptes établis. Fiduservice SA relève l'effort qui a été fourni au sujet du SCI (système de contrôle interne) et conseille l'administration communale de persévérer dans son système de contrôle afin de parvenir à un haut niveau de contrôle et d'efficacité.

En regard de ce qui précède, La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes de résultats et le compte des investissements 2025, tels qu'ils vous sont présentés.

M. le Président remercie M. Marc-André Ryter et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un résultat négatif de - CHF 144'704.- et un excédent de dépenses de CHF 210'269.-.

Au vote à main levée, les comptes de résultats 2025 qui présentent un résultat négatif de CHF 144'704.- sont approuvés à l'unanimité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2025 qui présentent un excédent de dépenses de CHF 210'269.- sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Yves Nicolet pour présenter le point 3 de cette assemblée.

3. Crédit additionnel – Raccordement et défense incendie bâtiments « Au Pré » (CPPEF) à la route de la Résidence CHF 7'552.-

3.1. Lors de l'assemblée communale du 3 mai 2022, le conseil communal a proposé un investissement d'un montant de CHF 30'000.00 pour l'alimentation et la défense incendie des bâtiments de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Cet investissement s'est terminé au début de l'été 2025. Toutes les factures ont été réceptionnées. Le montant total dépensé est de CHF 37'552.-, ce qui correspond à 125 % du crédit voté en assemblée.

Le conseil communal se doit de garantir l'approvisionnement en eau des nouvelles constructions. Pour établir le budget, il a été tenu compte des informations disponibles au

« Sur la base des considérations qui précèdent et conformément aux articles 2, 13 et 14 de la LSPr, le Surveillant des prix propose aux autorités de la commune de Cottens :

1. de remplacer son modèle de calcul de la taxe de base par l'un des modèles tarifaires proposé par le canton de Fribourg (variante B ou C) ou par la Surveillance des prix ;
2. de limiter la somme des charges d'amortissement et des attributions annuelles au fonds spécial pour le maintien de la valeur à CHF 46'000.- ;
3. de fixer les nouvelles taxes sur la distribution d'eau de sorte que les recettes annuelles totales ne dépassent pas CHF 331'000.-. »

En date du 2 octobre 2025 et après analyse du courrier susmentionné, le conseil communal a répondu au surveillant de prix comme suit :

« La commune de Cottens a décidé de procéder à une modification de ses tarifs de manière à garantir l'équilibre des comptes liés à l'eau potable et à l'épuration, comme l'exige la législation.

Plus spécifiquement, il a été précisé que :

- La taxe de base a été abaissée, compte tenu du fait que la réserve pour le maintien de la valeur, liée à cette taxe s'avérait très élevée.
- En revanche, la taxe proportionnelle a été augmentée, les derniers comptes indiquant une insuffisance de financement pour couvrir les frais d'exploitation, cela en pratiquant un tarif de 1,80 frs/m³. Cette mesure avait été jugée indispensable pour maintenir un financement équilibré du service de l'eau, tout en assurant une répartition plus équitable des charges selon la consommation effective.

Ainsi, la commune n'a pas retenu, en l'état, les variantes tarifaires B ou C proposées, mais a procédé à une adaptation différenciée des taxes, dans le respect du principe de couverture des coûts, tel que prévu par la législation. »

Je cite toujours le contenu de notre lettre adressée à M. Prix : « Conformément à l'article 14, alinéa 2, LSPr, cette décision s'écarte partiellement de votre recommandation ; elle repose toutefois sur une analyse précise de la situation financière de nos services de l'eau et vise à corriger les déséquilibres constatés dans les réserves respectives. »

Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable ayant déjà été approuvé il y a une année, ce soir nous vous demandons de confirmer votre approbation du 6 mai 2025, dont le contenu n'a pas été modifié. Après cela, le dossier sera transmis dans son entier à la DIME pour ratification définitive.

M. Jean-Claude Bernold demande s'il y a des questions ?

Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée communale.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** et passe au vote.

Il demande à Mme Debora Belloy et Mme Christel Minguely de se lever et les remercie pour leur futur engagement au conseil communal. Il remercie également Mme Lauren Thalmann, absente ce soir.

Applaudissement de l'assemblée.

Claude Magnin prend la parole pour remercier l'assemblée et pour remercier les conseillers sortants :

« Nous arrivons à notre dernière assemblée de la législation 2021-2026. J'ai des remerciements à formuler, d'abord à vous citoyens, pour vos participations aux assemblées communales, avec des débats constructifs et cordiaux, merci.

Mais pour des débats constructifs, on a besoin d'un capitaine, Gabriel s'est mis au service de la commune pendant plus de quinze ans et syndic durant 8 ans. Gabriel a toujours su nous motiver, de trouver le meilleur pour notre commune, de nous rendre attentifs aux décisions que nous prenons et de garder la collégialité au sein de notre conseil. Gabriel, on peut dire encore beaucoup d'éloges, mais le plus simple est « Merci Gabriel ! ».

Marie-Claude, notre ministre des Finances, tu nous as toujours rappelé que pour un bon fonctionnement on doit respecter les règlements, tenir nos budgets, éviter des dépenses inutiles. Durant 5 ans, tu as géré les finances d'une main de maître, merci Marie-Claude.

Le benjamin, Yves tu as été pendant plus de 18 ans dans le conseil communal, coupé par une courte absence, et tu as décidé de tirer la prise. Tu as souhaité relever d'autres défis professionnels. Si mes souvenirs sont bons, tu as dirigé les dicastères des finances, les routes, l'eau. La commune te remercie pour toutes ces années passées au sein du conseil, merci. »

M. le Président demande s'il y a encore des questions et des observations à formuler dans les divers

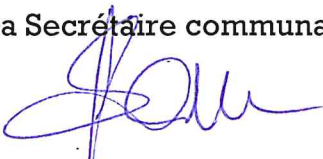
La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil communal et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation. Un apéritif est offert à l'issue de cette assemblée.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.30 heures.

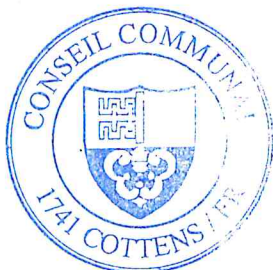
« Sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire communale :



Sandra Favre



Le Syndic :



Gabriel Nussbaumer